

Renvoi au comité des inspecteurs de la salle de la pétition du citoyen Manuel, qui sollicite une place dans les bureaux de l'Assemblée, en annexe de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des inspecteurs de la salle de la pétition du citoyen Manuel, qui sollicite une place dans les bureaux de l'Assemblée, en annexe de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 157;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29027_t1_0157_0000_7

Fichier pdf généré le 30/01/2023

à la nage, le sabre aux dents, pour aller détacher des barques que les brigands avoient attachées sur la rive opposée; action qui obtint par un décret spécial, l'honneur d'être insérée dans les annales du civisme et de la vertu; enfin à qui la Convention a accordé d'autres récompenses dues à sa bravoure, est venu aujourd'hui, au bout de quatre mois, réclamer l'exécution des différens décrets que la Convention a rendu en sa faveur.

Décrété que les comités d'instruction publique et de la guerre s'occuperont de l'objet de sa pétition (1).

63

Le citoyen Pierre Leneuf, canonnier du département de la Manche, ayant combattu dans l'Amérique pour la liberté, et depuis ayant fait les campagnes de 92 et 93, a perdu un bras en combattant pour la patrie; il demande un secours provisoire.

Renvoyé au comité pour en faire un rapport demain (2).

64

Le citoyen Manuel, âgé de 70 ans, et ruiné par des banqueroutes, des incendies et des maladies, sollicite une place dans les bureaux de l'Assemblée.

Renvoyé au comité des inspecteurs de la salle (3).

65

Un carabinier du 1^{er} régiment, blessé, et hors d'état de servir, réclame des secours que la Convention a promis aux défenseurs de la patrie.

Renvoyé au comité militaire (4).

66

Le citoyen Guermeur, représentant du peuple, annonce que les biens d'émigrés se vendent avec succès; un bien estimé 549 062 liv. a été vendu 972 865 liv. 17 sols (5).

67

[*La Sté popul. de Cuisery, à la Conv.; 28 ventôse II*] (6).

« Citoyens représentants,

Nos ennemis comptant moins sur leurs nombreuses armées que sur nos divisions, ne cessent

(1) *Mess. Soir*, n^o 595.

(2) *J. Sablier*, n^o 1239.

(3) *J. Sablier*, n^o 1239.

(4) *J. Sablier*, n^o 1239.

(5) Bⁱⁿ, 15 germ.; *Débats*, n^o 563, p. 271. Voir ci-après séance du 18 germ., n^o 19.

(6) C. 299, pl. 1048, p. 48. Au dossier de la séance du 15 germ., sans mention marginale.

depuis quatre ans de mettre en usage tous les genres de séductions pour venir à bout de leurs affreux projets. Un grand nombre de François ont été assez lâches pour se prêter à leurs perfides desseins, et quoique les précautions qui ont été prises en ayant mis beaucoup hors d'état de nuire; il en est encore cependant qui ont eu l'adresse de se soustraire à toutes les recherches, et qui n'attendent que le moment favorable pour continuer leurs criminelles intrigues.

N'en doutez pas, Citoyens représentants, dans cette foule de voyageurs qui parcourent dans ce moment le territoire de la République, il en est beaucoup de soudoyés par nos ennemis pour semer la division parmi nous. Ne tenant à aucuns pays, ils s'arrêtent partout où ils espèrent trouver de la facilité dans l'exécution de leurs complots liberticides. Il nous paraît qu'on pourroit par un moyen bien simple diminuer le nombre de ces intriguants, ou du moins les empêcher de se répandre avec autant de sécurité dès qu'ils pourront être surveillés facilement. Rendez, Citoyens représentants, un décret qui assujettisse tous les voyageurs à se munir d'un certificat de civisme qu'ils feront viser par toutes les municipalités des communes où ils passeront; ordonnez en même temps aux municipalités dans les ressorts desquelles les voyageurs feront quelque séjour, de faire mention dans leur visa du temps qu'ils y ont passé, et de la conduite qu'ils y ont tenue.

Mais s'il importe de connoître la conduite des voyageurs, il est bien plus essentiel encore pour les communes de connoître celle des citoyens qui viennent y fixer leur domicile. Nous vous proposerons donc d'adopter les mêmes mesures à l'égard de ces citoyens, et d'ordonner qu'aucun ne pourra fixer son domicile, dans une nouvelle commune, s'il n'est muni d'un certificat de civisme de la municipalité qu'il quitte.

Telles sont, Citoyens représentants, les réflexions que cette Société a cru devoir soumettre à vos lumières. Si vous ne les approuvez pas, elles vous proviennent du moins son attachement à la chose publique. S. et F. »

PICARD, ARTAUD, ROGER cadet.

68

L'agent national près le district de Vouziers annonce que des biens d'émigrés estimés 87 579 liv., ont été vendus 389 224 liv. (1).

69

[*Le repr. Laurent, à la Conv.; Maubeuge, 8 germinal II*] (2).

« Citoyen président,

Dans mes dernières lettres, je vous ai expédié des assignats offerts en don patriotique pour nos frères d'armes, et je vous ai annoncé du numéraire par la première occasion. Je remplis ma

(1) Bⁱⁿ, 15 germ.; *Débats*, n^o 563, p. 271.

(2) Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^l). Rien dans AULASD.